



lettre de mise a pied pour faute grave

Par **philkat**, le **22/02/2012** à **21:07**

Bonjour

je suis ouvrier en tant que carreleur dans une sarl (plomberie et renovation), mon patron vient de me mettre en mise à pied pour faute grave; malfaçon dans la pose de carrelage dans 3 chantiers.

1er chantier cité, je n'ai aucune souvenance car il ne m'en à jamais parlé

2eme chantier une bande de mosaïque de 30 cm sur 1 m qui ondule.

3eme chantier 2 faïences qui ressorte mais qui a amener le client a tout verifier dans les moindres détails qui en resulte la depose de la moitie de la salle de bain (d'apres les dires de mon patron)de plus lors de la poses des derniers carreaux et la confections des joints, le patron était sur place (lui aussi pose de faïence, remplissage de joints et nettoyage.

Je n'ai eu aucune notification par ecrites des problemes, uniquement sur ma lettre de mise à pied,(recue en main propre, fin de journée, après un entretien)débutant le surlendemain

Sur cette lettre il m'indique qu'il pourrai prévoir a mon licenciment pour faute grave, que dois-je faire ?

Dans l'attente de vous lire, bonne soirée a vous

Par **P.M.**, le **22/02/2012** à **21:29**

Bonjour,

Je vous conseillerais tout d'abord de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

Je vous rappelle que les faits fautifs qui vous seraient reprochés ne doivent pas remonter à plus de 2 mois ou que l'employeur en ait eu connaissance...

Ce n'est qu'après la notification du licenciement éventuel que vous pourriez le contester...

Par **philkat**, le **23/02/2012** à **10:19**

merci beaucoup pour votre réponse, je vais donc attendre la suite en espérant qu'une lettre de licenciement ne suive.

Bien à vous